



Régularisation du titre de séjour/ Demande de nationalité

Par **Xenon9998**, le **09/06/2015** à **21:49**

Bonjour/Bonsoir à tous et à toutes

Je suis une jeune fille originaire d'un pays francophone, je suis arrivée en France à l'âge de 15 ans et de manières tout à fait légale. Voilà maintenant près de 2 ans que je suis en France et depuis 1 an je suis en situation irrégulière. Ma question est la suivante: Pourrais-je une fois majeure, faire une demande pour obtenir la nationalité française ou au moins un titre de séjour valable. Merci d'y répondre et bonne continuation à vous.

Par **aguesseau**, le **09/06/2015** à **23:25**

bjr,

avec si peu de renseignements sur votre situation familiale, professionnelle, impossible de vous répondre.

pourquoi êtes-vous depuis un an en situation irrégulière.

le principe c'est qu'on vous demande retourner dans votre pays pour obtenir un visa long séjour.

cdt

Par **marionduval**, le **11/06/2015** à **15:26**

Bjr,

D'abord, essayez d'aller voir sur le site suivant dans quel cas se trouve votre situation par rapport aux différents types de carte de séjour qui existent en France:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N110.xhtml>

<http://vosdroits.service-ublic.fr/particuliers/F2687.xhtml>

Ne sachant pas dans quelles conditions vous avez fait une entrée légale à vos 15ans, je ne peux vous apporter des infos précises. Normalement, les mineurs étrangers n'ont pas besoin de détenir une carte de séjour tant qu'ils restent mineurs. Cependant, il existe un document administratif pour eux permettant de sortir de France et d'y revenir sans problèmes: DCEM (document de circulation pour étranger mineur) valable 5 ans. Normalement, un mineur entré légalement en France a le droit à un titre de séjour à sa majorité. En fonction des modalités de cette entrée, il peut même prétendre à l'obtention d'une carte de résident dès sa majorité.

Parallèlement, essayez aussi de vous rapprocher d'une antenne du RESF (Réseau d'éducation sans frontières) ou de Gisti qui aident des étrangers mineurs ou adulte pour leur régularisation.

Etant encore mineure, vous devez certainement être encore élève. Accrochez-vous aux études et bon courage et bonne chance si vous passez sous peu des examens dont le bac.

Par citoyenalpha, le 14/06/2015 à 17:20

Bonjour

concernant le demande de nationalité française dans votre cas elle sera refusée puisque vous ne justifiez pas des conditions minima